

LES MANDATS DU SNUIPP-FSU 86 : POUR LES COLLÈGUES, POUR L'ÉCOLE !

Fondé sur le principe de toutes et tous capables, le projet éducatif du SNUipp-FSU trace les contours d'une école égalitaire œuvrant à l'émancipation individuelle et collective. Retrouvez ci-dessous quelques revendications du SNUipp-FSU 86 :

1 **Réduction du temps de classe des enseignant-es**, mais pas pour les élèves, en généralisant le dispositif « Plus de Maîtres que de classes » : temps de service de 18h devant les élèves et de 3h consacrées au travail en équipe.

2 Possibilité pour les **directeur-trices** d'être en surnombre sur leur école et pas en responsabilité de classe. Mise en place d'une aide administrative pérenne et augmentation des décharges pour toutes les écoles.

3 **Amélioration des déroulements de carrière** : aménagement des fins de carrière, promotions déconnectées de l'inspection, mobilités améliorées, recrutement de personnels (médecins, conseiller-ères mobilités, assistant-es sociales-aux, etc.).

4 **Présence de représentant-es des personnels** dans toutes les opérations qui concernent la carrière des collègues : mouvement, promotions, départ en formation, rupture conventionnelle, dispositif santé...

5 Mise en place d'un **droit à la formation sur temps de classe**, qui passe pour la Vienne par l'augmentation du volume de remplaçant-es de 50 postes.

6 Pour une **école inclusive fonctionnant avec des moyens**. Nécessité notamment d'ouvrir des postes en établissements spécialisés, des services de soins, des postes spécialisés dans les écoles et des **AESH** avec un vrai statut et un vrai salaire.

7 **Droit au départ à la retraite à 60 ans** avec un taux de remplacement garanti : 75% basés sur la rémunération des 6 derniers mois avec une pension complète pour 37,5 annuités. Suppression des dispositifs de décote et de surcote.

égalité
de toutes les écoles
sur tous les territoires
non aux contrats locaux d'accompagnement et à la mise en concurrence des écoles

des rased
renforcer les réseaux d'aides nécessaires aux élèves en difficulté pour une école de la réussite pour tous
complets partout

22 max
22 ÉLÈVES MAXIMUM dans chaque classe, 18 en éducation prioritaire et 15 en toute petite et petite section
partout

Urgence salaires
300€
tout de suite
pour tout le monde

Enseigner un métier qui **s'apprend**
avec une formation initiale qui articule théorie et pratiques de classe

Reconnaître le travail des **aesh**
en leur garantissant un véritable **statut** et un **salaire** digne

Assurer une **formation** initiale et continue de qualité et permettre **le travail en équipe**

8 **Défense de l'école maternelle** qui ne doit pas être "primarisée", en termes de structures et d'apprentissages spécifiques. Les aménagements des temps de scolarisation en coordination avec les familles selon les besoins physiologiques des plus jeunes élèves doivent être possibles.

9 **Développement des postes hors la classe** pour aider les élèves et soutenir les équipes : Rased, conseiller-ères péda, ERSEH, UPE2A, coordination éducation prioritaire et en rural... La limitation des enveloppes de frais de déplacement doit cesser.

10 **Remise à plat des rythmes scolaires** indissociable d'une réflexion sur les rythmes de l'enfant et de la société en général, en prenant en compte les besoins des équipes qui doivent pouvoir bénéficier de temps libérés pour le travail "invisible" : réunions, préparations, formation...

11 **Une entrée progressive dans le métier** pour donner du sens à l'apprentissage de la professionnalité enseignante et permettre la construction de gestes professionnels assurés. Une **formation solide pour les stagiaires et pour leurs formatrices et formateurs** (suivi, accompagnement, recherche) qui doivent retrouver une place plus affirmée.

12 **Revaloriser immédiatement les salaires** de 300 euros nets pour toutes et tous par l'ajout de points d'indice sur les grilles indiciaires. La valeur du point d'indice doit être revalorisée de 70 centimes, pour compenser les 14% d'inflation cumulée depuis 2010 non répercutée sur les salaires des agent-es de la Fonction publique.